



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PME, commerce, artisanat et consommation : personnel

Question écrite n° 58423

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur l'intégration et le recrutement de travailleurs handicapés au sein des services de son ministère. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui indiquer le pourcentage de personnes handicapées travaillant dans ses services et si son ministère entend mettre en place des moyens tendant à favoriser l'insertion des personnes handicapées au sein de celui-ci.

## Texte de la réponse

La gestion du personnel placé sous l'autorité du secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation est assurée par la direction du personnel, de la modernisation et de l'administration du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Aussi, la réponse à la question n° 57219 du 29 janvier 2001 posée par M. André Aschieri au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie concerne-t-elle l'ensemble du département y compris les services des secrétaires d'Etat.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58423

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'etat

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat et consommation

**Ministère attributaire :** PME, commerce, artisanat et consommation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 février 2001, page 1209

**Réponse publiée le :** 16 juillet 2001, page 4144